



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2008
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, New York, le mardi 27 mai 2008, à 10 heures.

Président : M. Natalegawa. (Indonésie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Diffusion d'informations sur la décolonisation

Informations relatives aux territoires non autonomes communiquées en vertu de
l'Article 73 *e* de la Charte des Nations Unies

Question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les
Territoires

Demandes d'auditions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

08-35276 (F)



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Diffusion d'informations sur la décolonisation (A/AC.109/2008/18 et A/AC.109/2008/L.5)

2. **Mme Schuler-Uluc** (Division des Communications stratégiques, Département de l'information publique), présente le rapport du Secrétaire général (A/AC.109/2008/18) en précisant que les activités du Département en matière de décolonisation sont des activités d'information ou de sensibilisation, selon le cas. Les activités d'information ont porté sur l'action de l'Assemblée générale, en particulier de la Quatrième Commission et du Comité spécial, alors que les activités de sensibilisation ont été menées par le biais des différents services de communication du Département.

3. Compte tenu du peu de ressources dont disposent les centres d'information des Nations Unies (CINU), il leur est très difficile de diffuser des informations aux Territoires non autonomes. Le Département s'est attaché à surmonter cette difficulté en diffusant des informations directement depuis le Siège et en nouant des liens plus étroits entre le Siège et les centres. Il s'est acquitté de sa mission d'information conformément au mandat général qui lui a été confié par l'Assemblée générale et, autant que faire se peut, il s'est efforcé d'associer les centres concernés aux efforts déployés en vue de faire connaître l'action des Nations Unies en matière de décolonisation.

4. Le Département a adressé un certain nombre de programmes des Nations Unies à un vaste éventail d'organismes de radiodiffusion et de télévision, y compris dans les territoires non autonomes; il a préparé une liste de ces organismes afin d'aider le Comité spécial à mieux saisir la portée de l'action du Département dans ce domaine. Il a par ailleurs publié plusieurs brochures sur la décolonisation au cours des quelques dernières années et procède actuellement à la correction de leurs versions en ligne. Les versions imprimées de ces brochures seront également révisées dans un proche avenir.

5. **Mme Mackay** (Unité de la Décolonisation, Département des affaires politiques) déclare que, en coopération avec le Département de l'information publique, son service a continué de diffuser des informations sur le mandat des Nations Unies en matière de décolonisation, le processus de

décolonisation et l'action du Comité spécial. Il a préparé des documents de travail sur chacun des Territoires non autonomes, contribué à diverses publications des Nations Unies et activités de sensibilisation et actualisé le site Internet des Nations Unies sur la décolonisation. À cet égard, la première mouture d'un site Internet pilote sur la décolonisation a déjà été mise au point.

6. En préparant les documents de travail à l'intention du Comité spécial, le Département a recueilli et analysé des informations provenant d'un certain nombre de sources. Il s'est attaché la coopération des Puissances administratrices compétentes pour fournir des informations en vertu de l'Article 73 *e* de la Charte des Nations Unies; il a consulté de nombreux médias et sites Internet; enfin, il a recueilli des informations, pas seulement auprès des participants au Séminaire régional du Pacifique organisé en 2008 à Bandung, en Indonésie, mais également auprès de pétitionnaires participant aux réunions du Comité spécial et lors d'auditions de la Quatrième Commission.

7. Ces réunions ont fourni au Département l'occasion de diffuser des informations concernant le mandat de décolonisation des Nations Unies et les efforts consentis pour mettre en œuvre ce mandat. Les documents d'information comprennent une brochure intitulée « Que peut faire l'ONU pour aider les Territoires non autonomes » et une autre intitulée : « L'ONU et la décolonisation : questions et réponses » sur le rôle des Nations Unies dans la décolonisation, l'action du Comité spécial et les options qui s'offrent aux Territoires eu égard à leurs stratégies futures. L'information est également disponible par l'intermédiaire des Nations Unies sur le site Internet des Nations Unies sur la décolonisation.

8. Toutefois, il reste difficile de faire parvenir des informations aux petits territoires insulaires dans les régions reculées du monde. Un effort initial a donc été déployé pour partager l'information avec les participants aux précédents séminaires régionaux du Comité spécial et par courrier électronique. À cet égard, elle rappelle que, lors du séminaire régional du Pacifique en 2008, les participants ont exhorté le Comité spécial à collaborer activement avec les Territoires non autonomes à la préparation de séminaires régionaux annuels.

9. **Le Président**, attirant l'attention sur le projet de résolution A/AC.109/2008/L.5, dit qu'il suppose que le Comité spécial souhaite déroger à la règle des 24

heures et prendre une décision immédiate au sujet de ce texte.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **Le Président** dit qu'il suppose que le Comité spécial souhaite adopter le projet de résolution A/AC.109/2008/L.5 sans vote.

12. *Le projet de résolution A/AC.109/2008/L.5 est adopté sans vote.*

Information des Territoires non autonomes transmise en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies (A/63/65 et A/AC.109/2008/L.4)

13. **Le Président** attire l'attention sur le document A/63/65, qui contient des informations fournies par les Puissances administrantes en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations unies. Il attire alors l'attention sur le projet de résolution A/AC.109/2008/L.4, supposant que le Comité spécial souhaite déroger à la règle des 24 heures et agir immédiatement au sujet de ce projet de résolution.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **Le Président** dit qu'il suppose que le Comité spécial souhaite adopter le projet de résolution A/AC.109/2008/L.4 sans vote.

16. *Le projet de résolution A/AC.109/2008/L.4 est adopté sans un vote.*

Question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les Territoires (A/AC.109/2008/L.6)

17. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/AC.109/2008/L.6, ajoutant qu'il suppose que le Comité spécial souhaite déroger à la règle des 24 heures et agir immédiatement sur le projet de résolution.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **Le Président** dit qu'il suppose que le Comité spécial souhaite adopter le projet de résolution A/AC.109/2008/L.6 sans un vote.

20. *Le projet de résolution A/AC.109/2008/L.6 est adopté sans vote.*

Demandes d'auditions

21. **Le Président** attire l'attention sur les aide-mémoire 04/08, 05/08 et 06/08 concernant la décision du Comité spécial du 12 juin 2006 concernant Porto Rico, la question de Gibraltar et la question des îles Malouines, respectivement et aux diverses communications y afférentes, qui contient des demandes d'auditions. Il suppose que le Comité souhaite accéder à ces requêtes.

22. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 11 h 05.